

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2013

Présents :

Maire et adjoints : Anita BOISHARDY, Mireille BILLARD, Gilles GUSMERINI

Conseillers :

Evelyne CALZAMIGLIA, Guy CHARVET, Marie Louise PATAT, Annie PIELLARD, Sébastien POULENAR.

Secrétaire de séance : Evelyne CALZAMIGLIA.

Absents : Pierre MOIROUD -pouvoir à Guy CHARVET, Serge PASQUALINI-pouvoir à Gilles GUSMERINI, Stéphane ARALDI -pouvoir à Anita BOISHARDY, Emmanuel CLOCHER-pouvoir à Mireille BILLARD.

Approbation du dernier compte-rendu.

1 Rapport des commissions :

-1.1 Conseil communautaire du 09/09/2013

- Bilan de la journée « Familles en fête » du 22 juin 2013 sur le thème de l'environnement et de la musique.
- Camping de Chevelu : lancement de la procédure de délégation de service public sur 10 ans 2015/2025.
- Révision de la grille tarifaire pour les résidences secondaires jugée trop élevée et état d'avancement de l'opération de mise en place des containers semi enterrés et de la redevance incitative.
- Mouvement de personnel au SPANC suite au départ du technicien. Autorisation de mise à disposition de la technicienne au SIEGA. Nécessité d'un recadrage des missions du SPANC.
- Contentieux sur le permis de construire de la Maison de Pays : le conseil est informé de l'intention du Président de faire appel de la décision d'annulation du permis de construire par le Tribunal administratif de Grenoble sur recours de l'association Autrement Yenne du fait que la démolition du mur existant n'avait pas fait l'objet d'un permis de démolir préalable à la demande d'autorisation d'urbanisme.

1.2 Commission bulletin municipal

Mireille BILLARD rappelle au conseil la liste établie pour la rédaction du bulletin. Les photos sont à envoyer rapidement au secrétariat compte tenu du travail à effectuer pour la mise en page des articles.

1.3 Commission voirie :

Le conseil est informé des travaux de la commission voirie qui propose au conseil d'effectuer des enrobés sur la route au-dessus du Martinet jusqu'au Rozels sur une longueur de 265 ml. Le devis retenu est celui de la société Eiffage pour un montant de 23 007.30 € HT.

Les travaux relatifs aux points à temps ont été effectués sur 2 journées et le travail effectué est jugé très satisfaisant permettant ainsi réparer la chaussée ponctuellement nids de poule fissures.... sans passer par des travaux d'enrobés bien plus coûteux pour le budget communal

Le conseil est informé de la demande d'une famille au Lutrin pour la réfection de la chaussée, les travaux effectués l'an passé ne suffisant pas à évacuer les fortes pluies. Le conseil prend en considération et réfléchit à l'ordre des priorités des travaux à effectuer.

Le conseil évoque le problème général des chemins ruraux de la commune régulièrement détériorés du fait de passages d'engins agricoles et forestiers de plus en plus gros.

2 Finances

Afin d'effectuer les travaux de voirie, le conseil délibère et décide d'effectuer des mouvements de crédits tels que décrits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2112-102 : VOIRIE	18 700.00 €	
D 2112-103 : TRAVAUX FORET	17 700.00 €	
D 2135-119 : AMENAGT TERRAIN MULTISPORT	2 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	17 700.00 €	20 700.00 €
D 2313-106 : BATIMENTS-ECOLE	3 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000.00 €	

3 Aménagement du centre :

3.1 Etat d'avancement : Le conseil est informé de la rencontre avec la SCAVI et la Savoisiennne, la SCAVI ayant mal dessiné le ruisseau sur le plan, la réunion a permis de situer le ruisseau à sa juste place, la SCAVI va nous renvoyer le plan modifié.

Pour éviter tout problème dû au ruisseau, la Savoisiennne a décidé de modifier son plan et de retirer une construction sur l'ensemble. Sur la parcelle, un bassin de rétention d'eaux pluviales sera construit et le ruisseau utilisé pour accueillir le trop plein.

Les travaux de terrassement devraient commencer fin octobre 2013, les travaux de maçonnerie dès la fin de l'hiver.

3.2 Maitrise d'œuvre du cabinet EPODE (requalification de la rd et travaux de la viabilisation) :

Sur proposition du Maire, le conseil décide que :

- La première tranche (étude, montage dossiers) sera rémunérée sur le montant des travaux initialement prévus soit : 300 000.00 € HT.
- Et de régler la deuxième partie (suivi des travaux) en pourcentage sur le montant des travaux qui ont été accordés soit sur 420 000 € HT.

3.3 Le conseil prend connaissance de l'offre de Madame BLONDEL, propriétaire du four situé à côté de la maison du chef-lieu qui souhaite vendre l'édifice à la commune. Après délibération, le conseil souhaite voir le bâtiment de l'intérieur avant de prendre toute décision. Le Maire rappelle son attachement au patrimoine communal et tout particulièrement des fours qui font le succès de la fête des fours chaque année.

4 Aire de jeux

Le Maire informe le conseil que la réception des travaux de l'aire de jeux a été faite en présence des élus et de la société. Les avaries constatées ont été réparées, Une commande de 2 poubelles est en cours.

Des travaux de ré-engazonnement seront effectués par l'entreprise la moins disante, l'entreprise PRINCIC pour un montant de 1 640 € HT.

5 Questions diverses

Réhabilitation de la Cure : une rencontre avec l'architecte et les élus est prévue le jeudi 19 septembre à 17h30.

Bibliothèque : Constitution d'un groupe de travail

Eclairage public :

Le point d'éclairage au Lutrin fait l'objet de nombreux dysfonctionnements. Guy CHARVET est désigné pour vérifier l'ensemble des points d'éclairage sur la commune avant l'appeler l'entreprise afin d'éviter des frais de déplacement répétés et coûteux.

Le Monuments aux Morts et croix devant l'église : Le conseil prend connaissance des travaux qui ont été effectués par l'employé communal : travaux de nettoyage de la pierre. Le conseil décide de confier à L'entreprise Borgey, marbrier, les travaux de ponçage et ré écriture sur ces deux édifices pour un montant de 445.44 € TTC.

Prochain conseil prévu : le jeudi 17 octobre

Dates à retenir :

Réunion publique SCOT : le 20 octobre prochain.